

Liste récapitulative des aides financières pour les étudiants inscrits en Doctorat à l'EHESS

Les aides aux colloques internationaux, journées d'études, aides à la traduction, autres initiatives, bourses Aires culturelles, bourses AMI-Doctorant sont à déposer au **secrétariat pédagogique** de la formation doctorale dont dépend le doctorant.

Les aides au terrain et aides à la reproduction de la thèse sont à déposer au **service de la scolarité**, bureau 723, 190 Avenue de France 75013 (scolarite@ehess.fr)

Des aides au terrain peuvent aussi être données par le **Centre de recherche ou le laboratoire dont dépend l'étudiant**. Il faut donc s'adresser au secrétariat des centres concernés. Toutefois, cette aide n'est possible qu'en fonction de leurs moyens propres de fonctionnement.

Autre conseil : consulter régulièrement le portail étudiant de l'EHESS où sont publiées régulièrement des annonces : <http://www.ehess.fr/fr/etudiant/>

Types d'aides <u>Pour les étudiants inscrits à l'EHESS et à l'Ecole Doctorale 286</u>	Où déposer le dossier de candidature	Date de lancement de l'appel d'offre	Pièces à fournir
<p>Les colloques internationaux. Possibilité d'avoir une aide financière pour les doctorants invités à présenter une communication à des colloques internationaux à l'étranger.</p>	<p>Au secrétariat de votre formation doctorale</p>	<p>Dans le courant du mois de mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Invitation officielle d'une institution universitaire étrangère à participer à un colloque ou à un congrès international - Programme du colloque - Titre et résumé d'une page (recto-verso) de la communication prévue - Lettre de recommandation du directeur de thèse - Estimation du coût du transport - Copie de la carte d'étudiant
<p>Les journées d'études. Chaque année l'Ecole doctorale de l'EHESS lance un appel d'offres auprès de ses doctorants pour promouvoir des actions de formations interdisciplinaires. Ces manifestations sont organisées par des doctorants ou de jeunes docteurs, avec l'appui d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de centres d'accueil.</p>	<p>Au secrétariat de votre formation doctorale</p>	<p>Dans le courant du mois de mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation argumentée du projet, - Budget prévisionnel cohérent, - Lettre d'appui de chercheur ou d'enseignant.
<p>Aides à la traduction Dans le cadre d'une publication des doctorants / Préférence accordée à des binômes associant un étudiant publiant et un étudiant traducteur inscrit aussi dans l'ED 286.</p>	<p>Au secrétariat de votre formation doctorale</p>	<p>Dans le courant du mois de mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de publication comportant le résumé de l'article et l'indication de la revue ou de l'éditeur - Si possible, une lettre d'acceptation de la publication - Une lettre de soutien circonstanciée du directeur de thèse - Un CV du doctorant-traducteur portant sur son expérience dans ce domaine
<p>Autres initiatives Demandes qui n'entrent pas dans le cadre des journées d'études et des colloques internationaux.</p>	<p>Au secrétariat de votre formation doctorale</p>	<p>Dans le courant du mois de mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une présentation argumentée du projet - Un budget prévisionnel cohérent - Une lettre d'appui d'un chercheur ou d'un enseignant

Types d'aides <u>Pour les étudiants inscrits à l'EHESS et à l'Ecole Doctorale 286</u>	Où déposer le dossier de candidature	Date de lancement de l'appel d'offre	Pièces à fournir
<p>Les bourses Aires culturelles Des bourses de séjours à l'étranger, de courte durée (de 3 à 12 semaines maximum) nécessaires aux travaux de jeunes doctorants (à l'exclusion des colloques et des séminaires à l'étranger) sont proposées chaque année.</p>	<p>Au secrétariat de votre formation doctorale</p>	<p>Dans le courant du mois de mars.</p>	<p>Les pièces demandées sont précisées sur le formulaire de candidature. Le formulaire à remplir pourra être téléchargé sur le portail étudiant ou bien être retiré auprès de la formation doctorale dont dépend l'étudiant. Cette bourse ne peut être attribuée qu'une seule fois pendant la thèse.</p>
<p>Aide à la mobilité financées par le Conseil régional d'Ile-de-France (AMI Doctorant) Cette aide est destinée aux doctorants en sciences humaines et sociales, sans condition de nationalité, inscrits en 1ère ou en 2ème année de thèse en 2016-2017. <i>Priorité sera donnée aux étudiants bénéficiant de ressources limitées</i> Cette bourse peut être utilisée sur toute la durée restante de la thèse, sans toutefois pouvoir excéder 3 ans à compter de la date de son attribution. Elle couvre les dépenses engendrées par toute mobilité à l'étranger : études de terrain, stages, séjours d'études, participation à des séminaires, etc.... Ne sont pas éligibles les doctorants bénéficiaires d'une allocation de recherche financée par la Région. Montant de la bourse : 4000 € maximum</p>	<p>Au secrétariat de votre formation doctorale</p>	<p>Fin du mois de mars</p>	<p>Les pièces à fournir seront précisées dans l'appel d'offre qui sera publié sur le portail étudiant. Voir aussi le site du Conseil Régional : http://www.iledefrance.fr/aide-mobilite-internationale-doctorants-ami-doctorants</p>
<p>Bourse Séjour 3 mois sur conventions de la Direction de la Recherche Ce programme permet à des doctorants sélectionnés par la commission de la scolarité de partir en séjour d'études d'une durée approximative de trois mois dans des universités partenaires. Chaque année, une dizaine d'universités étrangères sont sélectionnées pour participer à ce programme. La liste des universités ainsi que les modalités de candidatures sont précisées chaque début d'année (courant janvier) dans la rubrique « annonces du site de l'EHESS.</p>	<p>Au Service de l'Information et de la Mobilité Internationale étudiante (SIMI) – simi@ehess.fr Bureau 715 (bât Le France)</p>		

Types d'aides Pour les étudiants inscrits à l'EHESS et à l'Ecole Doctorale 286	Où déposer le dossier de candidature	Date de lancement de l'appel d'offre	Pièces à fournir
<p>Aides au terrain Accordées par la commission de la scolarité de l'EHESS. Ces aides ne sont attribuées qu'une seule fois pour les doctorants ou les étudiants en diplôme de l'Ecole disposant de faibles ressources. S'adresser au service de la scolarité, bureau 723.</p>	<p>Au service de la scolarité, bureau 723</p>	<p>Dossier pouvant être déposé tout au long de l'année. Il sera examiné par la commission de la scolarité (plusieurs réunions dans l'année)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une lettre de l'étudiant - Une lettre du directeur de thèse ou mémoire - Un budget prévisionnel du projet de terrain - Un projet de terrain détaillé et calendrier - Le projet de thèse (présenté lors de la première inscription) - Les justificatifs de revenus et de charges (avis d'imposition, dernière fiche de paie, quittance de loyer, charges particulières....) - Un curriculum vitae - Une copie de la carte d'étudiant
<p>Bourse Eiffel pour les étudiants étrangers : Les bourses d'excellence Eiffel sont destinées aux étudiants étrangers dont les qualités ont été reconnues par les établissements français d'enseignement supérieur qui souhaitent les accueillir pour la poursuite de leurs études. Ces bourses s'adressent à des doctorants de nationalité étrangère âgés de 35 ans au plus, travaillant dans le domaine des sciences de l'ingénieur, des sciences exactes, de l'économie, de la gestion ou encore du droit et sciences politiques. Les dossiers de candidature sont à retirer au Service de la Mobilité internationale étudiante (SIMI) et à renvoyer au même service. L'EHESS effectue une première sélection des dossiers, et les candidatures sont finalement sélectionnées par l'agence Campus France.</p>	<p>Au Service de l'Information et de la Mobilité Internationale étudiante (SIMI) – simi@ehess.fr Bureau 715 (bât Le France)</p>		<p>Les dossiers de candidature sont à retirer au Service de la Mobilité internationale étudiante (SIMI) et à renvoyer au même service. simi@ehess.fr</p> <p>Date limite de candidature : 7 décembre 2015</p> <p>Il est important de ne pas tenir compte de la date indiquée sur le site Campus France : une présélection des dossiers doit être effectuée par l'établissement.</p> <p>Informations complémentaires sur le site de l'agence Campus France, rubriques Eiffel 2016.</p>
<p>Aide à la reproduction de la thèse</p>	<p>Au service de la scolarité, bureau 723</p>	<p>Idem : aides au terrain de la commission de la scolarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de l'étudiant - Lettre du directeur de thèse ou mémoire - Les justificatifs de revenus et de charges (avis d'imposition, dernière fiche de paie, quittance de loyer, charges particulières....) - Un curriculum vitae / Une copie de la carte d'étudiant
<p>Les différents Instituts français de la recherche (IFRE) proposent des bourses de mobilité aux étudiants inscrits en doctorat pour certaines zones géographiques. La candidature pour ce type de bourse est à déposer directement auprès de l'Institut concerné : il convient donc de consulter le réseau des Instituts.</p>			

